

CONSEIL WALLONIE – BRUXELLES

DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

**Avis d’initiative 2018.03**

**Relatif à la politique internationale des gouvernements de Wallonie-Bruxelles avec et à l’égard d’Haïti**

Approuvé le 25 avril 2018

Conseil Wallonie – Bruxelles de la Coopération Internationale

*12, boulevard Baudouin – B- 1000 Bruxelles*

*Tél : (32.2) 421 85 11 - Courriel :* *cwbci@cwbci.org* *– Site :* [*www.cwbci.be*](http://www.cwbci.be)

Synthèse des recommandations prioritaires

**Recommandations générales**

* Privilégier la qualité des partenariats et la confiance mutuelle qui constituent une plus-value de la coopération Wallonie-Bruxelles malgré des moyens financiers limités ;
* Renforcer la gouvernance multisectorielle et favoriser l’articulation entre les domaines d’action et les acteurs en privilégiant des partenariats de qualité ;
* Assurer la cohérence de l’ensemble des politiques mises en œuvre avec et à l’égard de Haïti.

**Agriculture et souveraineté alimentaire**

* Faire du droit à l’alimentation, la souveraineté alimentaire et le soutien à la petite agriculture familiale, un axe de dialogue politique permanent entre les gouvernements de Wallonie-Bruxelles et Haïti ;
* Soutenir les initiatives populaires d’agriculture urbaine et renforcer l’accès aux services sociaux de base dans les campagnes ;
* Soutenir et renforcer les organisations et coordinations paysannes, dans leurs rôles de production, d’appui et de représentativité ainsi que d’interpellation politique, de mise en réseaux, de proposition d’alternatives, d’acteurs de concertation pour les politiques agricoles.

**Education et formation**

* Soutenir le renforcement du niveau et de la qualification des enseignants et éducateurs ;
* Renforcer les institutions publiques et contribuer à la pérennisation des structures ;
* Renforcer la société civile en tant qu’acteur pour le suivi des politiques publiques d’éducation ;
* Soutenir une politique de décentralisation de la formation professionnelle ;
* Favoriser l’auto-emploi et l’appui aux micro-entrepreneurs.

**Travail décent et droits syndicaux**

* Contribuer au renforcement du dialogue social ;
* Plaider pour que les bailleurs internationaux conditionnent leurs aides au respect effectif par le gouvernement haïtien, des conventions du travail qu’il a ratifiées ;
* Plaider au sein de l’OIT pour que le gouvernement haïtien participe et s’explique sur les violations graves des libertés syndicales.

**Droit à la santé et protection sociale**

* Privilégier l’appui direct aux autorités sanitaires publiques et l’aide structurelle ;
* Appuyer l’élargissement et la décentralisation des services de santé en vue d’un accès à la santé pour tous ;
* Soutenir les organisations qui ont une approche « droit à la santé » et contribuer à faire reconnaître ce droit.

**Egalité de genre**

* Encourager l’Etat haïtien à renforcer ses politiques et législations en faveur des droits des femmes, et veiller à ce que l’Etat mette en application les conventions internationales en matière de droits des femmes et d’égalité de genre qu’il a ratifiées ;
* Renforcer les politiques qui combattent toutes les formes de discrimination à l’encontre des filles et des femmes.

**Commerce – Accord de Partenariat Economique**

* Veiller à ce que l’Accord de Partenariat Economique ne renforce pas l’asymétrie entre l’Union européenne et le Cariforum et garde un traitement spécial et différencié sur le plan commercial ;
* Encourager le gouvernement haïtien à définir un plan global de développement et une stratégie d’intégration régionale avant de s’engager dans des Accords de Partenariat Economiques.

**Culture et communication**

* Soutenir la revalorisation et la diffusion d’une culture populaire dans un rôle de cohésion sociale

**Introduction**

L’avis d’initiative du CWBCI porte sur les priorités de coopération internationale des gouvernements de Wallonie-Bruxelles avec la république d’Haïti.

L’avis présente les conclusions et recommandations du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale aux gouvernements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Communauté germanophone et de la Commission communautaire française découlant principalement de la mission du CWBCI qui s’est déroulée du 26 février au 3 mars 2018 ainsi que des contributions de membres et partenaires du CWBCI actifs en Haïti.

En ce qui concerne la mission, elle avait pour objectif de poser un regard sur les choix posés par les gouvernements en matière de coopération au développement et sur les politiques économiques, de mieux cerner les attentes et besoins des acteurs haïtiens et de formuler des recommandations relatives aux priorités et à la mise en œuvre des différents types de coopération bilatérale et multilatérale.

L’avis s’inscrit dans la continuité de la réflexion menée par Wallonie-Bruxelles International, l’AWEx et l’APEFE sur les priorités stratégiques de coopération avec Haïti et prend en compte les axes stratégiques prioritaires définis conjointement par les gouvernements en novembre 2017. L’appel à propositions pour le programme de travail 2018-2023 a été lancé par WBI le 14 mars 2018 avec une échéance d’introduction des demandes pour le 20 avril 2018. Par son avis, le CWBCI entend notamment apporter sa contribution dans le cadre de l’élaboration du prochain programme quinquennal de coopération gouvernementale, en vue de la Commission mixte pays qui aura lieu en juin 2018 à Port-au-Prince et ouvrir des perspectives pour l’avenir à moyen et long terme.

Dans les limites de temps et de disponibilité des personnes que la délégation souhaitait rencontrer, les thématiques suivantes ont été abordées :

* Enjeux socio-économiques et politiques
* Enjeux agricoles : souveraineté alimentaire, emploi rural notamment des jeunes, développement rural
* Education et formation professionnelle
* Travail décent
* Droit à la santé et protection sociale
* Droits des femmes et égalité de genre
* Accords économiques et commerciaux
* Culture et communication

Un certain nombre de thématiques n’ont pas pu être couvertes par la mission mais n’en sont pas moins importantes. Certaines sont abordées dans l’analyse de contexte commun réalisée par les Acteurs non gouvernementaux et institutionnels de la coopération belge ([ACC 2015](http://www.vliruos.be/media/6407393/haiti.pdf)).

Un rapport complet de la mission est disponible sur demande au CWBCI ou sur le site internet [www.cwbci.org](http://www.cwbci.org)

**Conclusions**

Haïti est l’un des Etats les plus pauvres du continent américain et appartient au groupe des pays les moins avancés et à celui des Etats fragiles sur le plan politique, sociétal et environnemental.

Mu par des priorités de court terme et fortement dépendant de l’aide extérieure, le pouvoir politique ne parvient pas à développer une vision d’avenir et est dans l’incapacité d’impulser une dynamique sociale et économique. L’Etat est défaillant dans tous les secteurs de la gestion publique. Les politiques ne sont pas régulées. Les ministères et administrations ne disposent pas des moyens opérationnels et dépendent pour leur fonctionnement de financements liés à des projets. La faiblesse de l’Etat ne permet pas de mener des politiques de développement efficaces et de répondre aux besoins de sa population.

Les structures administratives sont complexes, peu efficientes. La coordination est absente entre les services et entre les ministères. La mise en œuvre et le suivi des mesures prises sont extrêmement problématiques. La méfiance est grande entre le gouvernement et l’administration. Le Président, les Ministres décident et exécutent seuls les décisions politiques. La politique de décentralisation des services n’est toujours pas effective. La corruption est endémique et généralisée. Plus récemment, la société civile s’est inquiétée d’une série de mesures prises par les autorités haïtiennes qui pourraient accentuer la fragilisation de la démocratie et de l’Etat de droit en Haïti (approbation du budget national très contesté, reformation de l’armée, loi sur la diffamation, lutte contre la corruption, conditions dans les prisons, problématique de l'accueil des haïtiens expulsés de République Dominicaine (et bientôt également des Etats-Unis ?) …).

Les relations avec les bailleurs de fonds et les ONG sont difficiles. Certaines organisations internationales (publiques et privées) puissantes dictent en partie leur agenda et fixent les priorités auprès d’autorités publiques dépendantes de l’aide internationale. Depuis le séisme de 2010, « l’Ongénisation » de la société a été un facteur d’affaiblissement des structures communautaires et des services publics en général. L’aide massive d’urgence qui a inondé le pays n’a pas servi à la reconstruction des institutions publiques. Elle a créé une relation de dépendance financière des organes étatiques et a déstructuré les capacités d’action de la société civile haïtienne. La coordination de l’aide est quasi inexistante.

Les organisations sociales sont morcelées, le climat social est tendu et le dialogue avec la société civile est quasi absent. Le secteur du travail est largement informel, ce qui affecte principalement les femmes. Les ouvriers agricoles n’ont accès à aucune protection sociale.

La volonté du Gouvernement haïtien de libéraliser l’économie et le commerce est mise à mal par l’absence d’un environnement stable pour les affaires et d’infrastructures publiques. Les secteurs de l’éducation et de la santé sont en grande partie dans les mains du privé et le secteur public est sous-financé. Les conséquences des accords commerciaux, la libéralisation de l’agriculture, l’abandon du secteur rural par les gouvernements successifs et le soutien à l’agro-industrie ont contribué à affaiblir la paysannerie locale, à aggraver l’insécurité alimentaire et à amplifier l’exode rural et la fuite de la jeunesse la plus éduquée vers l’étranger.

Malgré ce contexte particulièrement difficile, les acteurs de changement peuvent s’appuyer sur une série d’acquis tels que les conventions internationales ratifiées par Haïti qui peuvent servir de cadre au travail de plaidoyer notamment pour les droits des travailleurs, la réforme du code du travail qui est en cours, l’existence d’un filet de protection sociale (malheureusement parfois théorique) pour les travailleurs du secteur formel ou la perspective de reprise du dialogue tripartite.

Les initiatives positives de la société civile en matière de souveraineté alimentaire, de mobilisation pour les droits économiques, sociaux et culturels, des droits des femmes, de plaidoyer sur les politiques publiques, pour l’accès aux services sociaux, la valorisation de la langue créole et de la culture populaire haïtienne… sont nombreuses.

Des organisations dynamiques ont une vision stratégique du développement et œuvrent à la mise en réseau des mouvements paysans, notamment avec Via Campesina, pour promouvoir l’agriculture paysanne écologique et la souveraineté alimentaire, renforcer la démocratie participative et les espaces de dialogue entre communautés locales et pouvoirs publics. Un certain nombre d’organisations refusent de se laisser imposer leur agenda ou leur protocole par des organisations internationales et veulent reprendre la main sur les actions de terrain. Si l’appui financier peut encore s’avérer utile, notamment pour la pérennisation des organisations de la société civile porteuses de changements structurels, certaines attendent un appui en termes de renforcement des capacités, de soutien politique et vont jusqu’à refuser l’assistance financière.

Vu ce contexte, il est aujourd’hui nécessaire de travailler concomitamment aux différents niveaux ; d’une part renforcer l’Etat haïtien directement à travers un soutien aux administrations et institutions publiques afin de rétablir la confiance, augmenter l’efficacité et l’efficience et permettre de pérenniser les résultats ; d’autre part, soutenir la société civile et particulièrement, les associations, les syndicats, les structures communautaires et les petits producteurs qui ont les capacités d’identification des besoins, d’action, de mobilisation et de transformation de la société.

**Recommandations**

**Recommandations générales**

Le CWBCI recommande aux gouvernements de Wallonie, de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Communauté germanophone et au collège de la COCOF de :

1. Privilégier la qualité des partenariats et la confiance mutuelle qui constituent une plus-value de la coopération Wallonie-Bruxelles malgré des moyens financiers limités ;
2. Renforcer l’Etat haïtien directement à travers un soutien aux administrations (rétablir la confiance et la capacité d’obtenir des résultats) et institutions publiques tout en soutenant les organisations de la société civile et en leur permettant de renforcer leur autonomie ;
3. Renforcer la gouvernance multisectorielle et favoriser l’articulation entre les domaines d’action et les acteurs de la coopération bilatérale directe et indirecte, voire de la coopération économique, dans le respect de l’autonomie et des priorités de chacun; vu les moyens limités il s’agit de ne pas multiplier le nombre des acteurs mais de privilégier des partenariats de qualité ;
4. Assurer la cohérence de l’ensemble des politiques mises en œuvre avec et à l’égard d’Haïti de manière à ce que ces politiques, notamment la politique commerciale, ne portent pas préjudice à la politique de coopération au développement mais au contraire la renforce *;*
5. Poursuivre une stratégie cohérente au niveau régional et mener des politiques qui renforcent l’intégration régionale (Caricom) ;
6. Dans le cadre de la coopération bilatérale indirecte, privilégier le soutien à des projets qui répondent aux besoins exprimés par les populations locales (approche ascendante), qui tiennent compte des expériences et compétences locales, qui s’inscrivent dans la durée, l’appui au renforcement structurel, à l’appropriation des projets par les populations et organisations locales et qui appuient des organisations qui mènent des actions axées sur l’exigibilité des droits, de façon à répondre aux besoins structurels du développement du pays ;
7. Soutenir le gouvernement haïtien pour une politique davantage respectueuse des droits humains et plus particulièrement les droits des femmes, des enfants, des communautés LGBTI, l’encourager à assurer la protection des défenseurs des droits humains et à développer un système national capable de prendre en compte les besoins spécifiques des populations migrantes, expulsées ou rapatriées de République Dominicaine afin de les protéger contre l’exploitation, la violence, les abus et tout autre crime ;
8. Tenir compte du caractère hautement vulnérable d’Haïti en termes d’environnement et de changements climatiques et soutenir les mesures qui vont dans le sens de l’adaptation et de la préparation aux risques de catastrophes naturelles.

**Agriculture et souveraineté alimentaire**

En cohérence avec le décret wallon sur l’agriculture et les axes stratégiques de la politique agricole wallonne présentés dans la Déclaration de politique régionale wallonne 2017-2019 visant notamment à favoriser un revenu juste et équitable aux agriculteurs, à valoriser les produits locaux , à renforcer la place du producteur dans la chaîne agro-alimentaire, augmenter les modes de production autonomes ou circulaires, soutenir les filières de circuits courts, soutenir les filières biologiques :

1. Faire de la question agricole, le droit à l’alimentation, la souveraineté alimentaire et le soutien à la petite agriculture familiale, un axe prioritaire de dialogue politique permanent entre les gouvernements de Wallonie-Bruxelles et Haïti ;
2. Favoriser le soutien à l’agriculture familiale paysanne en permettant l’accès à de plus grandes parcelles de terres cultivables, en favorisant l’accès aux crédits agricoles, en renforçant les formations techniques et échanges de bonnes pratiques entre les familles paysannes, en renforçant l’accès à l’eau, aux semences, en développant l’agro écologie, … en évitant autant que faire se peut de soutenir les politiques de développement du modèle de l’agro-industrie ;
3. Soutenir les initiatives populaires d’agriculture urbaine de manière à mieux prendre en compte l’insécurité alimentaire dans les villes qui représentent plus de la moitié de la population haïtienne et renforcer l’accès aux services sociaux de base dans les campagnes afin de ralentir la dynamique d’exode rural ;
4. Soutenir et renforcer les organisations et coordinations paysannes, les organisations de type « coopératives » paysannes, les centres de transformation, les organisations d’économie solidaire, les alliances des plates-formes communes entre syndicats et mouvements paysans, non seulement dans leurs rôles de production, d’appui et de représentativité, mais également dans leurs rôles d’interpellation politique, de mise en réseau, de proposition d’alternatives, d’acteurs de concertation pour les politiques agricoles ;
5. Plaider pour une cohérence du commerce agricole, de manière à ce que les petits producteurs agricoles haïtiens ne soient pas mis en concurrence déloyale avec les produits importés ou face à la production agricole intensive d’exportation ;
6. Veiller à ce que les investissements dans ce secteur ne renforcent pas le phénomène d’accaparement des terres déjà présent en Haïti (mines, agro-exportation, tourisme, zones franches).

**Education et formation**

***Education***

1. Soutenir le renforcement du niveau et de la qualification des enseignants et éducateurs, plus particulièrement en milieu rural notamment par la poursuite de la contribution à la formation à distance des instituteurs et institutrices (IFADEM) ;
2. Favoriser l’accessibilité à l’éducation de base pour tous, en accordant une attention particulière aux enfants/jeunes en difficulté (enfants des rues, enfants domestiques « restavek[[1]](#footnote-2) », handicapés, surâgés[[2]](#footnote-3)…) et renforcer la qualité de son contenu, comme préalable à l’accès aux formations professionnelles ;
3. Renforcer les institutions publiques et contribuer à la pérennisation des structures ;
4. Renforcer la société civile en tant qu’acteur pour le suivi des politiques publiques d’éducation et le monitoring du budget national et soutenir le dialogue civil et social ;
5. Sensibiliser les enseignants au rôle qu’ils peuvent jouer en matière d’éducation à la protection sociale.

***Formation professionnalisante***

1. Soutenir une politique de décentralisation de la formation professionnelle pour toucher les familles les plus démunies ;
2. Renforcer la qualité de la formation et l’adéquation avec les besoins pour augmenter l’employabilité ;
3. Revaloriser la formation professionnelle et le statut d’apprenti ;
4. Favoriser l’auto-emploi et l’appui aux micro-entrepreneurs notamment en mettant à disposition des personnes qui terminent leur formation, de l’outillage de base nécessaire à débuter une activité et en les orientant dans l’accès au micro-crédit ;
5. Lutter contre les discriminations de genre dans l’accès aux formations pour enrayer la féminisation de la pauvreté ;
6. Favoriser la pérennisation des structures publiques de formation professionnalisante, à travers des financements structurels ;
7. Soutenir les initiatives de création d’un dialogue social entre les syndicats et le Ministère de l’éducation nationale et de la formation professionnelle afin que les initiatives proposées soient communes.

**Travail décent et droits syndicaux**

1. Contribuer au renforcement du dialogue social et à la création d’un rapport de force plus favorable pour les travailleurs, via les alliances et plates-formes communes entre les syndicats et les mouvements paysans ;
2. Plaider pour que les bailleurs internationaux dont l’UE, auxquels les entités fédérées belges contribuent, conditionnent leurs aides au respect effectif par le gouvernement haïtien, des conventions du travail qu’il a ratifiées, notamment en matière de libertés syndicales ;
3. Plaider au sein de l’OIT pour que le gouvernement haïtien participe et s’explique dans l’enceinte de l’OIT, sur les violations graves des libertés syndicales notamment dans le secteur textile ;
4. Soutenir l’élargissement et la décentralisation de la couverture sociale notamment des ouvriers agricoles et des travailleurs de l’économie informelle ;
5. Renforcer les capacités de gestion des caisses sociales à assurer le versement des cotisations par les employeurs et la redistribution vers les bénéficiaires.

**Droit à la santé et protection sociale**

1. Privilégier l’appui direct aux autorités sanitaires publiques et l’aide structurelle ;
2. Appuyer l’élargissement et la décentralisation des services de santé en vue d’un accès à la santé pour tous ;
3. Soutenir les organisations communautaires et du secteur de la santé qui ont une approche « droit à la santé » et contribuer à faire connaître et reconnaître le droit à la santé ;
4. Renforcer les interactions et complémentarités entre les autorités sanitaires et les organisations internationales ;
5. Renforcer la formation des agents sanitaires, les écoles, universités publiques du secteur de la santé.

**Egalité de genre**

1. Développer une lecture genrée de la coopération au développement incluant des analyses d’impact, avec une approche intersectionnelle[[3]](#footnote-4), de l’ensemble des politiques menées ;
2. Soutenir les organisations qui visent l’autonomisation et l’émancipation des femmes, notamment dans leurs actions de lutte contre les violences faites aux femmes et filles, de défense des droits sexuels et reproductifs, de lutte contre la féminisation de la pauvreté, de formalisation du travail des femmes, de représentation des femmes en politique, de changement de mentalités et de la lutte contre les stéréotypes sexistes ;
3. Encourager l’Etat haïtien à renforcer ses politiques et législations en faveur des droits des femmes, notamment en termes de représentativité des femmes dans tous les espaces de pouvoir (politique, judiciaire, économique…), soutenir l’adaptation du cadre législatif en faveur des droits des femmes et veiller à ce que l’Etat mette en application les conventions internationales en matière de droits des femmes et d’égalité de genre qu’il a ratifiées ;
4. Renforcer les politiques qui combattent toutes les formes de discrimination à l’encontre des filles et des femmes, notamment pour l’accès à l’éducation de base, la formation professionnelle, l’accès à la justice, en termes de discrimination salariale et de harcèlement ;
5. Contribuer à atteindre la parité dans l’enseignement secondaire où le taux de rétention des filles est en baisse.

**Commerce – Accord de Partenariat Economique (APE) UE-CARIFORUM[[4]](#footnote-5)**

1. Dans un pays particulièrement fragile et de grande vulnérabilité aux chocs externes, veiller à ce que l’Accord de Partenariat Economique ne renforce pas l’asymétrie entre l’Union européenne et le Cariforum et garde un traitement spécial et différencié sur le plan commercial ;
2. Dans un souci de cohérence des politiques notamment commerciale, en faveur du développement, veiller à ce que l’APE ne mette pas les petites exploitations agricoles, les micros, petites et moyennes entreprises haïtiennes en situation de concurrence intenable face aux entreprises européennes, afin de leur permettre de participer à la relance de l’économie locale et limiter la dépendance aux marchés internationaux et à l’aide internationale ;
3. Soutenir l’intégration régionale (Caraïbes) et promouvoir un APE qui renforce cette intégration ;
4. Encourager le gouvernement haïtien à définir un plan global de développement et une stratégie d’intégration régionale avant de s’engager dans des APE. Ce plan global doit bénéficier de la participation de l’ensemble de la société civile et qui centre son action sur la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, sur le soutien à l’agriculture familiale, l’économie sociale et solidaire… ;
5. Veiller à la transparence et à la participation de la société civile à toutes les étapes des négociations et de suivi, évaluations, études d’impacts de l’APE et veiller à ce que celui-ci soit bien au service de l’intérêt général en incluant une formulation sur la hiérarchie des normes qui fait passer le droit des citoyens avant le droit ou l’augmentation du commerce tant dans l’éventualité de la mise en application de l’APE signé en 2008 (en vigueur dans tout le CARIFORUM sauf Haïti) que pour les négociations en cours ;
6. Plaider pour l’inclusion de normes sociales et environnementales assorties de mécanismes de plaintes et sanctions en cas de non-respect.

**Culture – Communication**

1. Soutenir la revalorisation et la diffusion d’une culture populaire dans un rôle de cohésion sociale, également en dehors des villes et villages, en accordant une importance particulière au rôle des médias alternatifs dont les radios communautaires ;
2. Soutenir l’élaboration d’un cadre légal pour l’institutionnalisation et la reconnaissance des radios communautaires et le renforcement de leur autonomie ;
3. Soutenir le travail d’éducation citoyenne réalisé par la société civile.
1. Terme créole désignant les enfants utilisés comme domestiques, dont la pratique est une forme moderne de traite et d’esclavage d’enfants, qui touche quelque 400.000 enfants en Haïti, dont 60 % sont des filles [↑](#footnote-ref-2)
2. Enfants ou jeunes qui, par manque d'opportunité ou de moyens, n'ont pas pu commencer leur scolarité à l'âge normal et qui se retrouvent dans des classes avec des élèves beaucoup plus jeunes qu'eux, avec un enseignement qui n'est pas adapté à leur âge [↑](#footnote-ref-3)
3. Qui prend en compte l’articulation entre les divers rapports sociaux et les diverses formes de discriminations liées à la race, classe, croyance, orientation sexuelle, âge ou handicap [↑](#footnote-ref-4)
4. Sous-groupe des Etats ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) comprenant les Etats des Caraïbes et la République dominicaine [↑](#footnote-ref-5)